

Initiatives ministérielles

Comment pouvons-nous y parvenir, comment pouvons-nous étendre le programme actuel, non seulement en rendant des fonds de roulement disponibles comme le dit ce projet de loi, mais en élargissant la portée de la mesure pour que ces fonds de roulement soient le lubrifiant qui permette à la roue des affaires de mieux tourner? Comment mettons-nous plus d'argent entre les mains des petites entreprises afin qu'elles puissent engager des gens? Nous parlerons à l'avenir des modalités de formation et de perfectionnement sur le tas ainsi que de recyclage, afin que cet argent profite directement aux gens qui cessent de retirer des prestations d'assurance-chômage ou l'assistance sociale.

• (1350)

Je le répète, comment peut-on simplifier la loi afin de faciliter la tâche aux petites entreprises du pays? Ce sont les principales questions sur lesquelles nous nous pencherons au comité.

Avant que mon temps de parole ne soit écoulé, permettez-moi de me pencher sur certaines modifications proposées dans le projet de loi C-99. Tout d'abord, si je comprends bien, il y a deux seuils qu'un chef de petite entreprise doit franchir afin d'être admissible en vertu de cette loi. Il s'agit tout d'abord de savoir si l'intéressé répond à la définition de chef d'une petite entreprise.

Les membres de professions libérales et les agriculteurs sont exclus. On peut comprendre que l'agriculture soit exclue. Je reviendrai sur le cas des professions libérales dans un instant. Mes collègues dans cette enceinte connaissent bien la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cette loi répond aux besoins des agriculteurs. Les entreprises d'assurances financières sont exclues aux termes de la présente loi. Il en va de même des entreprises immobilières et des entreprises à vocation religieuse ou de bienfaisance.

Permettez-moi tout d'abord de me pencher sur trois questions qu'on devrait, selon moi, examiner au comité. Premièrement, les professions libérales. Si nous croyons vraiment que nous nous efforçons, grâce à ce projet de loi de créer des emplois au Canada, je pense qu'il nous incombe d'inclure les membres des professions libérales, notamment les médecins, les avocats et les dentistes. Je ne pense pas qu'on devrait les exclure, car il s'agit d'employeurs qui peuvent engager davantage de personnes qu'ils ne le font à l'heure actuelle. Les dentistes, les médecins de pratique privée et les avocats administrent des petites entreprises qui peuvent employer davantage de personnes.

Le cabinet auquel j'étais associé employait 70 et quelques avocats et il était considéré comme un très gros

employeur. Pourquoi devrait-on inclure ce type d'entreprise? Et bien, les cabinets d'avocats avec lesquels j'ai travaillé éprouvaient les mêmes problèmes que toute autre entreprise. Ils avaient du mal à obtenir l'argent nécessaire à leurs fonds de roulement. Pourquoi avons-nous décidé d'exclure les compagnies financières et d'assurances ainsi que les entreprises immobilières? Je sais d'expérience que dans le secteur immobilier, on emploie beaucoup de gens qui ont peut-être un large éventail d'aptitudes et qui peuvent devenir des membres extrêmement productifs et compétents de notre économie, parce qu'ils ont des talents, peut-être, dans le domaine de la vente.

Je n'ignore pas qu'il me reste peu de temps de parole. Cependant, je tiens à souligner que nous formulerons les recommandations en question afin d'aider les petites entreprises du pays. Nous n'allons pas empêcher l'adoption de ce projet de loi. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours appuyé les bonnes mesures que le gouvernement présente. Je le répète, je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi à un moment où les petites entreprises du pays en ont besoin plus que jamais.

[Français]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il me fait plaisir de pouvoir prendre la parole sur ce projet de loi.

[Traduction]

Je tiens à remercier mon collègue pour ses remarques fort appropriées. Il en connaît bien le secteur des petites et moyennes entreprises. Nous appuyons cette mesure législative qui, à notre avis, est un progrès. Nous croyons par ailleurs que le gouvernement aurait pu aller plus loin et s'attaquer à un certain nombre d'autres questions.

Je tiens à souligner qu'un grand nombre des emplois qui ont été créés récemment l'ont été grâce aux contributions des petites et moyennes entreprises. Les Canadiens oublient souvent la contribution qu'elles font à la qualité de la vie dans notre pays. Elles ont créé plus d'emplois que tout autre secteur. En fait, elles sont à l'origine de 86 p. 100 des nouveaux emplois. Bien entendu, ça dépend des définitions. Mais je répète, les petites et moyennes entreprises contribuent énormément à la création d'emplois pour les Canadiens.

On oublie souvent qu'elles font aussi une importante contribution à un autre secteur—celui de la recherche et du développement. Si on regarde le type de travaux de recherche et de développement entrepris par les petites et moyennes entreprises, les divers projets auxquels elle travaillent, les sommes qu'elles ont investies dans la recherche et le développement et le genre de rendement que nous procurent ces investissements, elles n'ont rien à